



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 26

Conseillers excusés et représentés : 4

Conseillers excusés et non représentés : 5

L'an 2025, le jeudi 25 septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (26)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence. Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (4) :

BEZOMBES Martine	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
DONORE Joseph	a donné pouvoir à	JULIEN Serge

Conseillers absents non représentés (5) :

FAUX Mathilde
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie
CORTESE Franck
COSSON Jean-Michel
VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-098 – Parcs Publics de Stationnement souterrain : examen du bilan d'activité 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Présentation générale des sites

Le parc de stationnement Foch (400 places – sur 3 niveaux) est géré en régie directe par la Ville de Rodez depuis le 24 février 2003. Les travaux de rénovation ont permis la mise aux normes de l'accessibilité de ce site avec l'installation et la mise en service d'un ascenseur desservant les 3 niveaux et donnant sur la Place Foch, et la création, côté rue Louis Blanc, d'un accès piétons supplémentaire. L'installation d'éclairage type « LED », la réfection de la totalité des peintures permettent d'accentuer la luminosité à l'intérieur de l'ouvrage.

Le parc de stationnement du Foirail (354 places – sur 2 niveaux), en activité depuis le 8 octobre 2013, dispose d'une esthétique soignée dans la conception du bâtiment pour s'intégrer pleinement dans son environnement, et facilite le stationnement dans ce secteur animé par le Musée Soulages, Multiplexe, Salle des Fêtes, Les Haras, l'Amphithéâtre, le Stade Paul-Lignon. L'éclairage et les couleurs sont également de nature à rassurer les usagers.

Le parc de stationnement des Jacobins (358 places – sur 3 niveaux) a été repris en régie directe depuis novembre 2013. Situé en centre-ville, sous la place Eugène Raynaldy, ce parking présente un confort d'utilisation et de proximité pour les commerces ainsi que les animations du cœur de ville (marchés, animations estivales, animations de fin d'année...).

Le parc de stationnement des Remparts (334 places – sur 3 niveaux) a été racheté par la Ville de Rodez le 1er janvier 2019. Cela a permis l'augmentation de l'exploitation du stationnement souterrain en régie directe, offrant ainsi une capacité non négligeable de places de stationnement en hypercentre.

Le matériel péager installé sur les quatre sites est identique, favorisant ainsi l'utilisation par les usagers, mais également une gestion technique et d'exploitation similaire par les agents. En 2021, l'ensemble des 4 parkings a fait l'objet de mises à jour logicielle, et par la même occasion, d'une centralisation totale des données de gestion, de contrôle, et d'exploitation sur le site des Jacobins. Désormais, la totalité du stationnement en ouvrage est géré directement depuis le parking des Jacobins.

Dans la continuité de renouvellement du matériel, l'ensemble des parkings a fait l'objet d'installation des nouvelles bornes barrière en entrée et sortie, avec le remplacement des lisses.

En complément de gestion à distance, les données des images de vidéosurveillance sont centralisées au parking des Jacobins, par un renouvellement d'équipement vidéo amorcé en 2023 sur le parking Foch (26 caméras), et prolongé en 2024 dans les parkings du Foirail (27 caméras) et des Remparts (30 caméras).

Le dernier parking à équiper du nouveau dispositif sera celui des Jacobins, une fois les travaux des Halles, et du système incendie, réalisé.

Depuis le 1er juillet 2023, une équipe de 6 agents gère l'ensemble du stationnement payant sur la Ville de Rodez comprenant les quatre parcs souterrains et le stationnement payant de surface. Les agents d'exploitation sont chargés de l'ouverture et de la fermeture des parkings souterrains, de l'assistance et de l'accueil de la clientèle, de l'encaissement des recettes, des tâches d'entretien et de maintenance.

Par ailleurs, ils assurent la gestion des matériels présents sur le stationnement de surface notamment l'entretien, la maintenance de premier niveau, les opérations de collectes ainsi que toutes les opérations comptables y afférant.

Activité

Les parkings Foch, des Jacobins et des Remparts sont situés en cœur de ville, offrant un nombre de places conséquent autant pour les usagers horaires que pour les abonnés résidant ou exerçant une profession en centre-ville. Le parking du Foirail est destiné essentiellement à l'accueil de la clientèle liée aux événements sportifs et culturels de la Ville de Rodez, ainsi qu'à une clientèle d'abonnés professionnels ou résidentiel dans ce secteur.

Tout au long de l'année 2024, l'activité du stationnement en souterrain s'est inscrite dans la continuité de la dynamique opérée et constatée depuis 2022.

Le détail des fréquentations sur 2024 présenté ci-dessous est comparé à celui de l'année précédente, soit 2023.

L'activité de ce service public sur l'année 2024 confirme la nécessité de ces emplacements en Centre-Ville et à proximité des animations diverses, de par les chiffres de fréquentation et le bilan financier.

Aussi, 2024 est l'année affichant la meilleure fréquentation horaire avec un total avoisinant les 323 000 tickets délivrés (317 000 en 2023) sur l'ensemble des 4 sites.

Elle offre également une disponibilité de place pour les abonnés, avec notamment la continuité de progression pour le parking du Foirail (+4 %).

La gestion actuelle des abonnés permet d'occuper un maximum d'emplacement sur les amplitudes horaires 8h/12h – 14h/18h du lundi au vendredi. Des emplacements étant libérés de ce fait pour le samedi, ainsi que sur la période de soirée pour les résidents du centre et autres bénéficiaires.

Le parking des Jacobins présente des chiffres de fréquentations horaires, et un nombre d'abonné, inférieur aux années précédentes en raison des travaux opérés pour la construction des Halles situés en surface. Des condamnations d'emplacements non négligeables ont influencé la gestion au quotidien, depuis le mois de juin 2024.

Afin de maintenir un emplacement disponible aux abonnés et aux usagers occasionnels, une adaptation du seuil maximal de souscription d'abonnement a dû être établie et respectée.

Dans la continuité de ce fonctionnement provisoire, le parking des Remparts a fait l'objet d'une baisse d'abonnés afin d'offrir des emplacements supplémentaires aux usagers occasionnels, et absorber en partie la réduction des emplacements au parking des Jacobins.

Les travaux de mise normes, du parking des Remparts et des Jacobins, prévus en fin 2024 (et 2025) nécessitent également un ajustement de fréquentation pour le confort de gestion et des usagers.

L'ensemble de l'équipe de ce service s'est adaptée aux différentes contraintes situationnelles, et à venir, permettant ainsi une gestion sereine de ce service public, en dépit des contraintes extérieures.

L'année 2024 démontre une nouvelle fois l'importance du stationnement en souterrain pour tout type d'utilisateur et pour tout type de besoin.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-098

Les chiffres de fréquentations sont donc en accord avec le détail financier présenté plus bas, sans aucune modification tarifaire et en adéquation avec l'activité du centre-ville et annexe.

Le bilan financier présenté offre une nouvelles fois une capacité pour mettre en œuvre des évolutions matérielle, sécuritaire, et logistique pour un fonctionnement en adéquation avec les besoins de ce service.

Le parc de stationnement Foch

Activité horaire : 95 594 (+7,84 %)
 Nombre d'abonnements : 410 (=)
 Dont nombre de résidents : 63 (+1,6%)
 Liste d'attente : 22

Le parc de stationnement des Jacobins

Activité horaire : 67 595 tickets (-5,94 %)
 Nombre d'abonnements : 360 (-7,69 %)
 Dont nombre de résidents : 77 (-10,47%)
 Liste d'attente : 19

Le parc de stationnement du Foirail

Activité horaire : 138 870 tickets (-0,28 %)
 Nombre d'abonnements : 343 (+4 %)
 Dont nombre de résidents : 6 (+1,6 %)
 Liste d'attente : 0

Le parc de stationnement des Remparts

Activité horaire : 20 694 tickets (+20,15 %)
 Nombre d'abonnements : 465 (-7 %)
 Dont nombre de résidents : 34 (-8,1 %)
 Liste d'attente : 14

Bilan financier - L'analyse budgétaire du Budget Annexe des Parcs Publics de Stationnement

Par délibération n°2025-069 du 23 juin 2025, le détail du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget annexe des parcs publics de stationnement a été approuvé et fait apparaître les résultats financiers suivants :

1- Le résultat global

VILLE DE RODEZ - PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT -- 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 898 907,09	1 621 925,00	3 520 832,09
	Recettes réalisées (1)	B	1 522 826,64	1 657 624,64	3 180 451,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 183 090,00	1 691 080,00	2 874 170,00
	Dépenses réalisées (1)	E	597 232,62	1 329 516,94	1 926 749,56
	Restes à réaliser	F	48 216,10	0,00	48 216,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	925 594,02	328 107,70	1 253 701,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-715 817,09	69 155,00	-646 662,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	209 776,93	397 262,70	607 039,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-48 216,10	0,00	-48 216,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	161 560,83	397 262,70	558 823,53

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat 2024 annulé du BA des parcs pour l'année 2024 est de 558 823.53 euros. Pour mémoire, il était de 453 904.99 € en 2023.
 Nous enregistrons donc une **augmentation globale de 23%.**

Accusé de réception en préfecture
 012-211202023-20250925-DEL2025098-DE
 Reçu le 02/10/2025

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-098

Ce résultat se décompose comme suit :

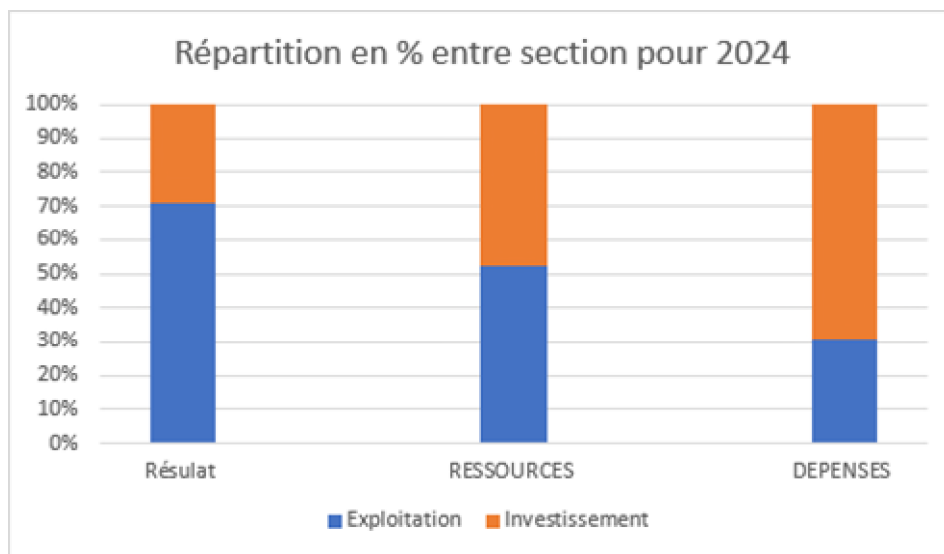
- 161 560.83 euros pour la section d'investissement soit 29%,
- 397 262.7 euros pour la section d'exploitation soit 71%.

Les **recettes globales** réalisées du budget des parcs de stationnement s'élèvent à 3 180 451.28 € pour l'exercice 2024 réparties comme suit :

- 1 522 826.64 de la section investissement (impacté par l'affectation de résultat à 73%),
- 1 657 624.64 de la section d'exploitation.

Les **dépenses globales** réalisées du budget des parcs de stationnement s'élèvent à 1 926 749 .56€ pour l'exercice 2024 réparties comme suit :

- 597 232.62 euros de la section investissement soit 31%,
- 1 329 516.94 euros de la section d'exploitation soit 69%.



2- La section d'exploitation

a. Les produits d'exploitation de 2024

Les recettes de la section d'exploitation sont de **1 657 624.24 euros en 2024** contre 1 759 304.97 en 2023 dont :

- 1 364 456.92 euros de recettes réelles,
- 293 167.72 de recettes d'ordre (amortissement).

La répartition des recettes de fonctionnement 2024 réalisées est de 1 364 456.92 € HT est la suivante :

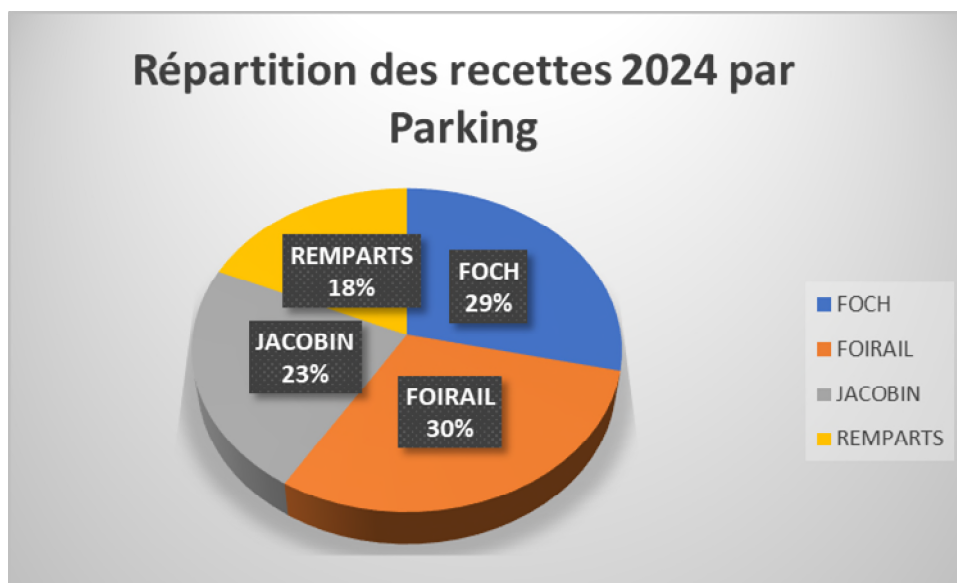
	Abonnement	Occasionnel	Amodiation	Recettes Diverses	Total
FOCH	165 220,94	217 042,05		6 614,12	388 877,11
FOIRAIL	104 622,76	272 877,65	23 469,02	12 167,40	413 136,83
JACOBIN	175 257,07	116 487,22	7 344,00	13 386,30	312 474,59
REMPARTS	213 473,42	32 751,32		3 743,65	249 968,39
Total	658 574,19	639 158,24	30 813,02	35 911,47	1 364 456,92

Pour mémoire, en 2023 les recettes réalisées étaient de 1 426 747.98 euros. Nous avons donc une diminution globale des recettes réelles perçues de 4.36%

Les recettes diverses représentent des remboursements perçus par :

- L'assurance
- Des frais tel que la taxe sur les ordures ménagères.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250925-DEL2025098-DE
Reçu le 02/10/2025



Au 31 décembre 2024, le niveau de fréquentation des abonnés reste stable sur le parking Foch, et en progression constante au parking du Foirail.

Pour le parking des Jacobins, impacté par les travaux des Halles, le nombre d'abonné a légèrement diminué afin de maintenir un nombre place disponible approprié.

Pour le parking des Remparts, la prévision des travaux à venir a eu également un impact sur le nombre d'abonnement délivré. Ces baisses provisoires seront rapidement comblées dès la fin des travaux, avec une reprise d'activité et de souscriptions d'abonnements actuellement inscrits en liste d'attente.

La fréquentation horaire sur cette année conforte l'évolution constatée depuis 3 ans, toujours en légère augmentation, avec la volonté de mettre à disposition des usagers horaire des emplacements en parking souterrain en adéquation avec la gestion des abonnés au quotidien. *(Détail des fréquentations dans la section « activité »).*

Ticket moyen pour l'année 2024 :

Pour le parking Foch : 2,90 € (+3,57%),

Pour le parking des Jacobins : 2,28 € (+1,75%),

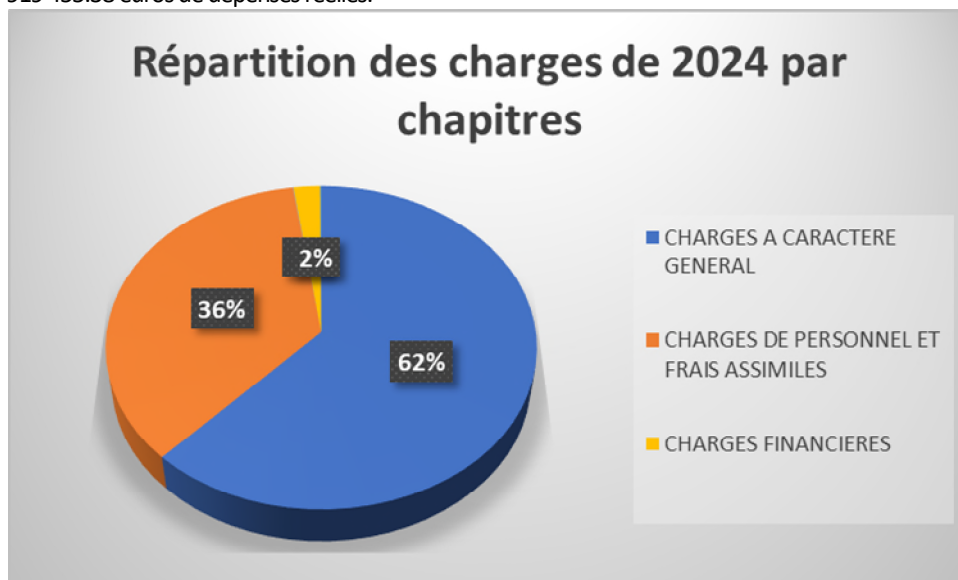
Pour le parking des Remparts : 2,24 € (+7,8%),

Pour le parking du Foirail : 2,32 € (+2,2%).

b Les Dépenses d'exploitation de 2024

Les dépenses d'exploitation de 2024 s'élèvent à 1 329 516.94 euros réparties comme suit :

- 410 061.56 euros de dépenses d'ordre (dotations aux amortissements),
- 919 455.38 euros de dépenses réelles.



VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-098

Le Chapitre 011 correspond aux charges à caractère général, elles sont de 571 710.98 euros et représentent 62 % des dépenses réelles d'exploitation.

Le détail est présent ici :

	Total en €	%
FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	145 700,15	25,53
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	11 545,40	2,02
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 901,00	0,33
LOCATIONS MOBILIERES	1 530,00	0,27
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	25 108,87	4,40
BATIMENTS PUBLICS	2 524,93	0,44
MATERIEL ROULANT	2 056,00	0,36
AUTRES BIENS MOBILIERS	12 188,89	2,14
MAINTENANCE	40 211,87	7,05
MULTIRISQUES	59 280,32	10,39
DIVERS	5 193,31	0,91
CATALOGUES ET IMPRIMES	4 115,78	0,72
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 175,51	0,91
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	11 610,62	2,03
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	343,70	0,06
Remb de frais - A la collect de rattachement	1 005,23	0,18
AUTRES	4 319,40	0,76
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	95 110,00	16,67
TAXES FONCIERES	142 790,00	25,02
Total	571 710,98	100,18

Nous pouvons constater que la moitié des dépenses générales sont réalisées par l'énergie et les taxes foncières.

Concernant la section d'exploitation, il convient de souligner la fiabilité des prévisions budgétaires réalisées par les services de la collectivité :

- ✓ Pour les dépenses réelles, le taux de réalisation s'élève à 81%, avec 97% de réalisé sur les dépenses de personnel ;
- ✓ Pour les recettes, le taux de réalisation s'élève à 102%.

3 La section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont 1 522 826.64 euros, réparties comme suit :

- ✓ 410 061.56 euros de recette d'ordre (Dotation aux amortissements) soit 27%,
- ✓ 1 112 765.08 euros de recettes réelles soit 73% des recettes totales d'investissements.

99% des recettes d'investissement sont composées de l'affectation du résultat de 2023.

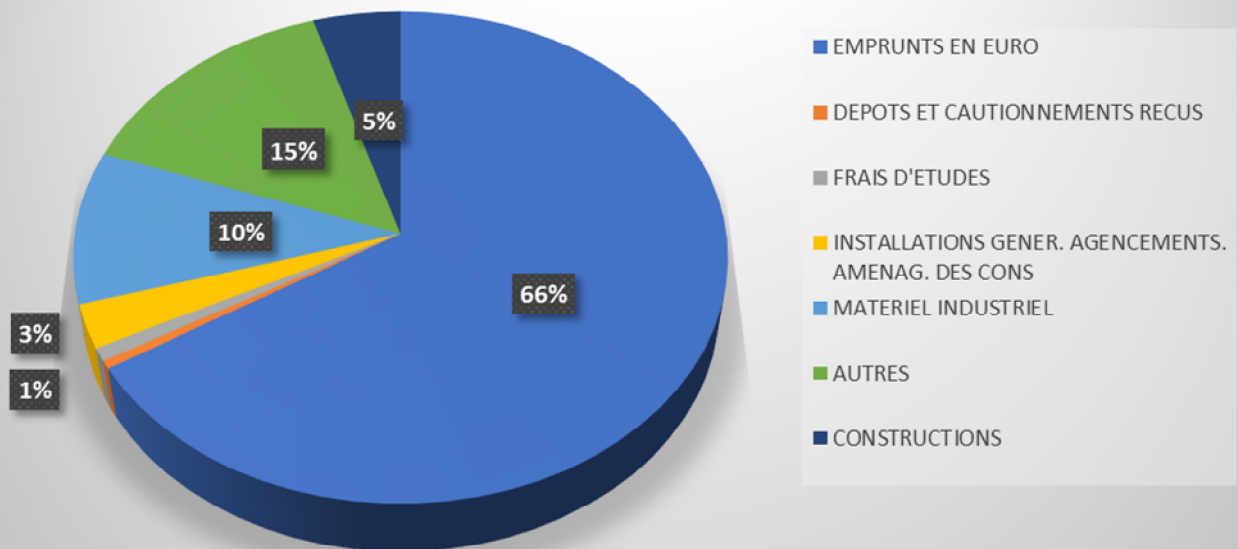
b. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissements réalisés en 2024 est de **597 232.62 euros** avec des restes à réaliser de **48 216.10 euros**. Ce montant a fortement diminué car en 2023 il était de 1 120 534.04 euros.

Les dépenses d'investissements se répartissent comme suit :

- 293 167.72 euros d'opération d'ordre (amortissements),
- 304 604 .90 euros d'opérations réelles dont 66 % est constitué de remboursement d'emprunt soit 201 412.09 euros.

Répartition des dépenses d'investissement de 2024



4 – Le solde de trésorerie et CAF

	2023	2024
Solde trésorerie au 31 12 en k€	354,67	601,91

La trésorerie du BA des parcs est excédentaire et largement en augmentation + 70% au 31 décembre 2024.

	2023	2024	Variation	% variation
Résultat d'exploitation	361 913,49	397 262,70	35 349,21	9,77
Dotations aux amortissements	372 401,28	410 061,56	37 660,28	10,11
CAF brute - capacité autofinancement	734 314,77	807 324,26	73 009,49	9,94
remboursement emprunt	689 830,94	201 412,09	- 488 418,85	- 70,80
CAF nette	44 483,83	605 912,17	561 428,34	1 262,10

La capacité d'autofinancement largement excédentaire traduit de la capacité du BA parcs à financer ses propres besoins, tels que les investissements et le remboursement de dettes, à partir de ses propres ressources internes et justifie ainsi **sa totale autonomie**.

5 - La dette

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2024	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2012	Parking souterrain du Foirail - Vers. N° 2	BP - Banque	20	F	TAUX FIXE	1 300 000,00	513 157,92	1 949,99	10 529,96	102 631,58	113 161,54
2013	Parking souterrain du Foirail - Vers. N° 3	BP - Banque	20	F	TAUX FIXE	700 000,00	212 942,76	809,18	4 369,65	42 588,56	46 958,21
2013	Parking souterrain du Foirail - Vers. N°4	BP - Banque	17	F	TAUX FIXE	2 500 000,00	280 959,77	1 067,65	5 765,27	56 191,95	61 957,22
						4 500 000,00	1 007 060,45	3 826,82	20 664,88	201 412,09	222 076,97

Le remboursement en capital de la dette est de 201 412,09 € pour 2024. L'encours de la dette est de 1 007 060,45 € en date du 31 décembre 2024.

La dette est structurée pour 100 % d'emprunts à taux fixes.

Le prêt souscrit auprès de la Banque Populaire Occitane a fait l'objet d'un remboursement partiel en octobre 2023 pour 500 000 €. Le remboursement total de la dette sera effectif en 2030 suivant le plan de remboursement actuel.

6 - Personnel

Le BA des parcs emploi 7 agents à taux pleins dont :

- 2 agents de maîtrise
- 5 adjoints techniques.

Les charges de personnel représentent 36% des charges totales de fonctionnement soit 326 375.15 euros.

Conclusions :

L'activité du BA des parcs se porte bien.

Le résultat de fonctionnement a progressé de 9,77 % entre 2023 et 2024, et ce malgré une diminution des recettes de 4,36 %. Il s'agit là d'une belle performance.

Cette baisse des recettes s'explique en partie par l'immobilisation temporaire de certaines places de stationnement au parking des Jacobins, en raison des travaux des Halles de Rodez. En effet, 35 places, en moyenne, n'ont pas pu être utilisées à compter du mois de juin 2024, soit environ 10% des emplacements du parking. Ce chiffre pouvant atteindre 80 places lors des travaux condamnant certains accès piétons, en raison des règles de sécurité liées à ce type d'établissement.

D'ici fin 2025, cette contrainte disparaîtra, et les halles vont attirer de nombreux visiteurs, ce qui laisse entrevoir de belles perspectives pour ce parking.

La mise en conformité du parking des Remparts, la fin des travaux sur les Jacobins, donneront une autre dimension sur le stationnement dans ce secteur de la Ville, et permettront la continuité d'évolution du BA des parcs.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve le rapport annuel d'activité 2024 des parcs publics de stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Laure COLIN

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSSERE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 2 octobre 2025

Transmise en Préfecture le 2 octobre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.